



Le Villeneuvois

Bulletin municipal / janvier 2017



Meilleurs
Vœux
2017





Mes chers concitoyens

Le conseil municipal, à l'occasion de cette nouvelle année, vous présente ses meilleurs vœux et souhaite à tous, santé et réussite.

Ce début 2017 donne l'occasion d'un bilan sur l'année écoulée. Notre commune traverse une époque difficile et incertaine. En Mai 2016, la foudre a frappé notre village lorsque la Direction du Groupe ALLIA a annoncé sa décision de fermer deux sites de production en France.

Un comité de soutien s'est spontanément créé avec, à sa tête, un homme remarquable, André ALTENBACH. C'est sans discontinuer que nous avons interpellé, discuté, cherché, sollicité tous les organismes et institutions susceptibles de faire changer le cours de l'histoire ou au mieux, préserver les intérêts des employés.

Durant ces longs mois de négociations, les employés de cette usine ont fait preuve d'une dignité exemplaire, montrant ainsi leur attachement à l'outil de travail.

Dans les prochains jours, le processus entrera dans sa phase ultime. Les tensions seront encore nombreuses, chaque partie souhaitant jouer sa partition jusqu'au bout. J'appelle tout un chacun à se déterminer dans le calme et le respect d'autrui.

L'année 2016 aura été placée sous le signe de la prudence budgétaire. Malgré des baisses de dotations encore importantes (moins 30% en trois ans), nous avons finalisé l'éclairage public et repris par nos propres moyens l'accueil périscolaire et les NAP.

Le plan d'accessibilité 2016 est en grande partie clôturé, la mise aux normes des écoles a été réalisée. Notre commune est entrée dans un groupement forestier et un plan sur vingt ans de régénération de la forêt a été conclu.

La station d'épuration de la Renouillère, son remplacement, son financement ont été mis en place durant 2016. Celle-ci sera construite en 2017.

La rue de l'église a été étudiée, son financement inscrit au budget pour aboutir à une première tranche de travaux en 2017. La grande ruelle sera prochainement déclassée en voie piétonne et sécurisée par la pose de barrières en bois.

Un audit énergétique a été réalisé sur le bâtiment de la Mairie. Il nous donne aujourd'hui une feuille de route en matière d'économies d'énergie.

La boulangerie de Mesnil St Père a mis la clé sous la porte en 2016, avec elle c'est notre dépôt de pain qui a disparu. La commune a fait une proposition de rachat de celui-ci afin de proposer une solution d'accompagnement à un futur repreneur sur Mesnil. Les procédures sont longues et dans l'attente, seule la solidarité intergénérationnelle peut permettre un approvisionnement de pain chez les plus empêchés.

Je remercie chaleureusement nos employés communaux qui pour certains deviendront des employés de la communauté de communes. Je veux dire à tous que les évolutions et les changements devront être vus par le prisme d'un futur acceptable et meilleur.

2017 sera riche et animé. Les élections présidentielles suivies des législatives vont certainement rebattre les cartes et peut-être nous conduire vers une alternance politique. Quels que soient nos dirigeants en 2017 nous devons leur souhaiter de réussir car leurs couleurs politiques ne seront rien face à des interventions extérieures, du type économique ou terroriste.

Je félicite toutes les associations, qui par leur dynamisme, font vivre et animent au quotidien notre cité. Je remercie tous les partenaires extérieurs qui agissent sur le finage de La Villeneuve au Chêne.

J'encourage le conseil municipal à rester actif, nous serons en Mars prochain à mi-mandat. Je remercie mes trois adjoints pour leur dévouement. Mon implication au sein de la Communauté de Communes sera signe de travail supplémentaire pour eux.

A vous tous, chers lecteurs du VILLENEUVOIS, je souhaite le meilleur pour 2017

Jésus CERVANTES

Le villeneuvois



Cette revue est une réalisation de la commune de LVAC

Directeur de publication

Jésus CERVANTES

Réalisation

Romain TISSOT

Brigitte VILLAIN

Aurélie MAROT

Sophie OCKOCKI

Jean-Paul MAIER

Carole LOGE

Copie interdite sans autorisations

CALENDRIER



28 janvier	Belote de " L'APE "
11 mars	Belote de "plaisir de la trompe"
18 mars	repas Carnaval de " l'APE "
23 avril	Election présidentielle
7 mai	Election présidentielle
6 - 7 - 8 mai	Fête patronale
11 juin	Election législative
18 juin	Election législative
23 juin	Fête des écoles

Retrouvez aussi des infos pratiques (horaires, coordonnées, etc) sur le site internet de la commune :



www.lavilleneuveauchene.fr



ETAT CIVIL



- Naissance le 05 septembre 2016 à Troyes d'un petit garçon ; **Nathan**, deuxième enfant du couple Yannick Sénépart et Audrey Guittard.
 - Un petit garçon prénommé **Baptiste** est arrivé chez Florence Dauphin et Sylvain GARNIER, entrepreneur dans notre commune, rue de la Renouillère, domiciliés à Avirey Lingey.
 - Naissance de Victoire VILLAIN, née le 11 décembre 2016, fille de Nicolas VILLAIN et Clémence DAVIN
 - Naissance de Eléana GODIER le 01 janvier 2017 à Troyes, fille de Jessy GODIER et Karine FAUCHOT, domiciliés 13 rue du Pré.
-
- Décès de Madame Yvette SIGLER, le 28 août 2016 à l'âge de 89 ans.
 - Décès d'Yvonne MONAMI, à l'âge de 91 ans
 - Décès de Philippe MARTIN, fils de Lucien et Germaine MARTIN

INFORMATIONS

Les inscriptions pour la rentrée 2017 auront lieu à l'école de LA VILLENEUVE AU CHENE

Les inscriptions concernent les enfants nés en 2014 et en 2015 (sous réserve de places disponibles) et les enfants qui arrivent sur le R.P.I. à la rentrée. - mercredi 10 mai 2017 de 8 h à 13 h

Merci de venir avec le carnet de santé de votre enfant, le livret de famille, le certificat d'inscription délivré par la mairie, le certificat de radiation si votre enfant vient d'une autre école.



PLANNING DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENDEUVRE SOULAINES

Tous les 2 mois

JEUDI 05 JANVIER 2017 JESSAINS de 10h00 à 12h00
MARDI 31 JANVIER 2017 LEVIGNY de 14h30 à 16h30
JEUDI 02 MARS 2017 LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00
MARDI 28 MARS 2017 LEVIGNY de 14h30 à 16h30
JEUDI 04 MAI 2017 JESSAINS de 10h00 à 12h00
MARDI 30 MAI 2017 LEVIGNY de 14h30 à 16h30
MARDI 04 JUILLET 2017 LEVIGNY de 14h30 à 16h30
JEUDI 20 JUILLET 2017 LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00

Tous les mois

A VENDEUVRE SUR BARSE

JEUDI 12 JANVIER 2017 de 10h00 à 12h00
JEUDI 09 FEVRIER 2017 de 10h00 à 12h00
JEUDI 09 MARS 2017 de 10h00 à 12h00
JEUDI 13 AVRIL 2017 de 10h00 à 12h00
JEUDI 11 MAI 2017 de 10h00 à 12h00
JEUDI 08 JUIN 2017 de 10h00 à 12h00
JEUDI 13 JUILLET 2017 de 10h00 à 12h00

A SOULAINES DHUYS

VENDREDI 13 JANVIER de 14h30 à 16h30
VENDREDI 17 FEVRIER de 10h00 à 12h00
VENDREDI 17 MARS de 10h00 à 12h00
VENDREDI 14 AVRIL de 10h00 à 12h00
VENDREDI 12 MAI de 10h00 à 12h00
VENDREDI 2 JUIN de 10h00 à 12h00
VENDREDI 21 JUILLET de 10h00 à 12h00

Adressez-vous à votre Mairie ou à la communauté de communes pour renseignements et inscription

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 26 JUILLET 2016

L'an 2016 le 26 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BACHELERY Alain, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte.

Absents excusés : M. GARNIER Sylvain, M. MAIER Jean-Paul, M. THOMAS Ludovic.

Pouvoirs : M. GARNIER Sylvain donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus
M. MAIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme VILLAIN Brigitte.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016.

Attribution de subventions à 2 associations

- L'Association Municipale des Loisirs : subvention de 530 €.
- Stade Villeneuvois : subvention de 250 €

Réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment communal de la mairie

Coût de la prestation est fixé à 900 € H.T soit 1 080 € TTC.

Entretien des voies et espaces verts

Nécessité de trouver des solutions alternatives se substituant aux produits phytosanitaires en raison de leur interdiction à compter de janvier 2017.

Transport des élèves les mercredis au centre de loisirs - Année scolaire 2016-2017

Convention validée, à l'unanimité, pour le transport des élèves fréquentant la cantine et le centre de loisirs de Vendevre sur Barse les mercredis après-midi.

Coût forfaitaire du transport des élèves le mercredi midi pendant la période scolaire : 25 H.T par trajet pour un déplacement de 8 enfants maximum.

Tarifification du service de garderie périscolaire - Année scolaire 2016-2017

Maintien des mêmes tarifs que ceux appliqués pour le 1er semestre 2016, tenant compte du quotient familial. Les montants forfaitaires sont calculés à la période (= entre chaque période de petites vacances scolaires).

Réalisation de travaux à l'école

Réparation du grillage de l'école, pose de meubles, réparation des portes d'entrée et d'une fenêtre, révision des portes des placards du dortoir, installation d'une réglette au sol pour sécuriser le branchement d'un matériel informatique adapté pour un enfant malvoyant, installation de dévidoirs de papier toilette et remplacement des distributeurs de savon liquide.

Bilan du service périscolaire du 1^{er} semestre 2016

- **Cantine**

- Nombre de repas servis : 1433
- Coût global des repas facturé à la commune : 7165 €
Encaissement des repas facturé aux familles : 6161.90 €
- Participation aux frais de fonctionnement de la Résidence de l'Orient : 7897,68 €

- **Transport les mercredis au centre de loisirs**

- Coût global semestriel : 797,50 €
- Coût réel pour la commune : 398.75 € (soit 50 % des frais de transport, les 50 % étant pris en charge par la commune de Mesnil Saint Père)

- **Garderie périscolaire**

- Charges de personnel (Brut + Charges patronales) = 5 622.67
- Aides de l'Etat = 3324.35 €
- Coût réel pour la commune = 2298.32 €

- **Accueil périscolaire à la MPT**

- Nombre heures facturées (du 04 janvier au 1^{er} avril 2016) : 57 H
- Coût facturé (du 04 janvier au 1^{er} avril 2016) : 171 €

Les heures couvrant la période du 18 avril au 05 juillet ne sont toujours pas facturées à la commune.

- Aide de 1 500 € (soutien au fonctionnement) : 500 € versés en avril et 500 € versés en juillet et 500 € seront versés en décembre 2016

Décision d'interdire les jeux de ballon aux abords de la salle André PLANSON

Bilan des Festivités passées et annonce des manifestations à venir.

Visites de l'Eglise dans le cadre de l'opération « Un jour, Une église » et du programme des Amis du Parc.

**COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE DE LA REUNION DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016**

L'an 2016 le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BACHELERY Alain (arrivé en cours de séance), M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain (arrivé en cours de séance), Mme MAROT Aurélie, M. MAIER Jean-Paul, Mme OCKOCKI Sophie, M. TISSOT Romain, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2016.

Notification du montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2016 : **4 382 €**

Décisions modificatives n° 1 et 2 approuvées à l'unanimité

- **transfert de 500 euros** du compte 022 "dépenses imprévues" au compte 73925 "Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- **Inscription de 2 592 euros** au compte 231 "Immobilisations corporelles en cours" en recettes d'investissement

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté issue de la fusion de la Communauté de communes de Soulaines et de la Communauté de communes des Rivières : **Nombre de sièges : 53 (méthode de droit commun dite au tableau)**

Délibérations de la Régie électrique entérinées à l'unanimité

1/ Délibération 002/16-09 : Dénonciation du contrat de prestations informatiques - GFI Informatique

2/ Délibération 003/16-09 : Contrat de prestations informatiques e-GEE

3/ Délibération 004/16-09 : Constatation d'extinction de créances

SOCIETE SPL-XDEMAT : Approbation à l'unanimité sur l'examen du rapport de gestion du Conseil d'administration et l'augmentation du capital social de la société

Bilan du RPI – Année scolaire 2015-2016

Coût pour l'école de La Villeneuve au Chêne : **32 056,38 € pour 48 élèves**

Coût pour l'école de Mesnil Saint Père : **40 850,58 € pour 49 élèves**

Décision unanime de faire installer un système d'alerte Attentat à l'école Place de la Charme.

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016

L'an 2016 le 04 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. TISSOT Romain, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte.

Absents excusés : M. Alain BACHELERY, M. Jean-Paul MAÏER

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017-2019

Le marché a été attribué au groupement : AXA France Vie - GRAS SAVOYE.

Durée du Contrat : **3 ans** à compter du 1^{er} janvier 2017 avec une garantie de taux de 2 ans.

Régime du contrat : **capitalisation** Préavis de **9 mois**.

Redevance d'occupation du domaine public routier par France Télécom fixée pour l'année 2016 à 464.72 €

Demande de la DETR 2017 pour l'assainissement des eaux usées rue de la Renouillère - Mise en conformité du Système de Traitement des Eaux Usées (STEU)

Demande d'une aide exceptionnelle de l'Etat pour la réhabilitation de la voie communale Rue de l'Eglise

Renouvellement du contrat de dératisation préventive des bâtiments communaux et du cimetière des Sablons renouvelé

Avis favorable pour conserver un chêne remarquable dans la forêt communale

Attribution d'un bon d'achat au personnel de la collectivité.

Achat et pose de barrières aux extrémités de la Grande Ruelle pour interdire l'accès aux véhicules motorisés.

Proposition d'offre d'achat du dépôt de pain

Versement d'une indemnité de conseil au comptable public pour l'exercice 2016

Adhésion aux services XFACTURES et XCONTACT de la SPL XDEMAT

Participation financière versée au GSF de la Barse.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016

L' an 2016 et le 15 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BACHELERY Alain, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte, M. GARNIER Sylvain (arrivé à 20h45).

Absents excusés : M. MAIER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie.

Pouvoirs : M. MAIER Jean-Paul donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus
Mme MAROT Aurélie donne pouvoir à M. TISSOT Romain

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2016 à l'unanimité.
- Validation à l'unanimité de la durée d'amortissement fixée à 6 ans pour les travaux de renforcement d'éclairage public route de Briel et à 15 ans pour les travaux de renforcement d'éclairage public en divers points de la commune.
- Validation des conventions suivantes :
 - Convention de mise à disposition du verger communal (8 voix POUR / 2 abstentions)
 - Convention de surveillance - Année scolaire 2016-2017 (à l'unanimité)
 - Convention avec le centre social de la Maison Pour Tous pour l'accueil au centre de loisirs les mercredis après-midi pour l'année civile 2017 (à l'unanimité)
 - Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement du RPI des écoles de La Villeneuve au Chêne et de Mesnil Saint Père pour l'année scolaire 2016-2017 (à l'unanimité)
 - Convention de mise à disposition de biens mobiliers à la garderie périscolaire (à l'unanimité)
- Vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 500 €uros à ACTION LVAC
- Validation à l'unanimité du devis établi par le SDDEA pour le remplacement d'un poteau incendie à l'angle rue de la Pierre / Grande Rue pour un montant H.T de 2 417.50€
- Approbation à l'unanimité de l'aménagement forestier établi pour la période 2016-2035
- Approbation à l'unanimité pour bénéficier de la certification de la gestion durable de la forêt communale
- Mobilisation pour le maintien de la maison centrale de Clairvaux avec adoption de la motion, votée par les conseils départementaux de l'Aube et de Haute-Marne et participation au grand rassemblement du vendredi 16 décembre prochain à 14h30 à la préfecture de l'Aube (à l'unanimité)

Vie communale et intercommunale

Une portion de la départementale 619 qui traverse la Villeneuve a été remise en état cet automne par les services départementaux. A cette occasion la commune a fait implanter 2 passages piétons afin de sécuriser la traversée de cette voie.



Le conseil municipal a voté l'achat de barrières en bois qui viendront fermer la Grande Ruelle afin de la rendre piétonne.



Il sera organisé un week-end de travail afin d'installer ces barrières



le samedi **11 Février**.

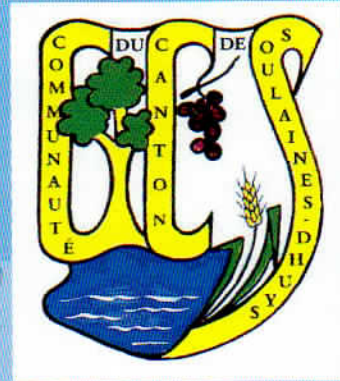
Si vous désirez venir nous aider, vous serez les bienvenus, contactez la mairie ou parlez en avec un élu pour en connaître les modalités.

Conscient du problème provoqué par la disparition de la boulangerie de Mesnil-St-Père, la municipalité a fait une proposition de rachat du dépôt de pain situé rue de l'église au liquidateur de ce commerce.

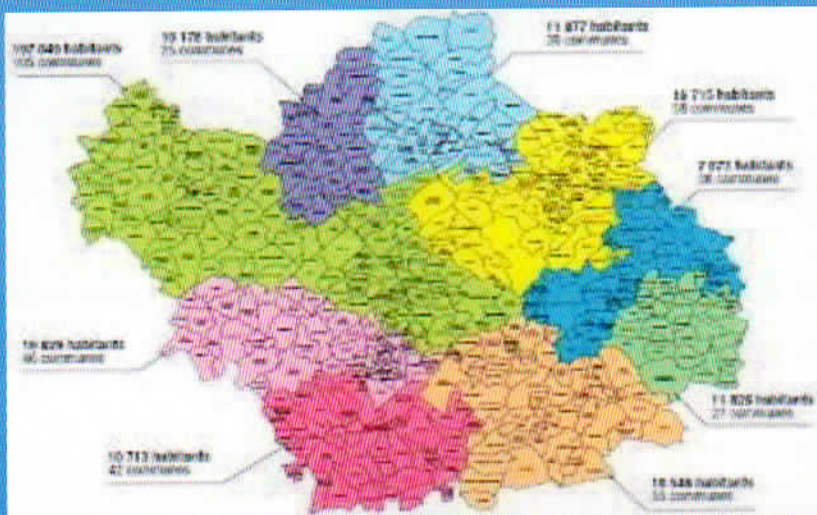
Il pourrait, ainsi nous l'espérons, retrouver son utilité dans le cadre d'un rapprochement avec un boulanger.



Communauté de Communes de Vendeuve - Soulaines



A compter du
1^{er} Janvier 2017, les
communautés de
communes des
RIVIERES et de
SOULAINES-DHUY
fusionnent en un seul
établissement.



*VP : vice-président

Président
**Philippe
DALLEMAGNE**
Maire de
SOULAINES
DHUYS

4eme VP *
**Pierre
JOBARD**
Maire de
FRESNAY

2eme VP
**Lionel
HUARD**
Maire de
MORVILLERS

1^{er} VP
**James
GAUTIER**
Maire de
JESSAINS

3eme VP
**Marielle
CHEVALLIER**
Conseillère
Départemental

5eme VP
**Jésus
CERVANTES**
Maire de
L.V.A.C

Le conseil communautaire s'est réuni le 19 Décembre 2016.

Les commissions obligatoires et facultatives ont été mises en place :

Obligatoires :

- 1°) La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 2°) La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- 3°) La Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 4°) La commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Facultatives :

- 1°) Commission Enfance – Jeunesse – Famille et loisirs
- 2°) Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
- 3°) Commission Communication
- 4°) Commission Développement Economique
- 5°) Commission Tourisme et Promotion du Territoire
- 6°) Commission Action Sociale – Vie Culturelle et Sportive
- 7°) Commission Informatique et Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication
- 8°) Commission Services Techniques et Moyens Généraux
- 9°) Commission de Finances, Budgets et Perspectives Financières

Cérémonies de la toussaint et du 11 novembre

Si le 11 novembre célèbre l'anniversaire de la fin des combats en 1918, cette journée rend aussi hommage à tous les morts pour la France en vertu de la loi du 28 février 2012.

M. André PLANSON, Maire honoraire, a mis à l'honneur les soldats de la commune morts pour la France, inscrits sur le monument inauguré le 27 août 1922.

Une semaine auparavant, le jour de la Toussaint, des gerbes de fleurs ont été déposées sur leurs tombes respectives. Ce moment de

recueillement s'est fait, en toute solennité, en présence de M. le Maire, de son conseil municipal, des sapeurs-pompiers du corps communal, des associations, des citoyens et des musiciens de l'Espérance Villeneuveoise.



Le chant de la Marseillaise a résonné de la bouche de nos enfants, nous rappelant ainsi l'importance de notre patrie.

Cette fête mémorielle s'est clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité dans la salle annexe de la mairie.

Cérémonie des vœux

De la municipalité et de la régie électrique

Cette année, le Maire de la Villeneuve au Chêne est-il un Maire heureux ?

En présence, de Marielle CHEVALLIER et de Christian BRANLE, conseillers départementaux, de Mme Jacqueline COLFORT, Maire de Mesnil Saint Père, de Jean-Baptiste ROTA, Maire de Venduvre sur Barse, des membres du conseil municipal et de la régie électrique de La Villeneuve au Chêne, des représentants du Trésor public, de la Gendarmerie nationale, de la communauté de



communes, des sapeurs-pompiers, du SIEDMTO, de l'entreprise ALLIA et des forces vives de la commune, Jésus CERVANTES a rappelé l'importance de garder la tête haute et de poursuivre ses objectifs malgré un climat international morose, les conséquences de la Loi Notre sur notre territoire et surtout les baisses de dotation de l'Etat.

Il se réjouit, néanmoins, des travaux effectués tout au long de l'année passée notamment en matière d'accueil des nouvelles activités scolaires (NAP) et d'accessibilité. Des réalisations vont se concrétiser dans les mois à venir : travaux de voirie dans la rue de l'église, ouverture de la grande ruelle aux piétons, construction d'une station d'épuration rue de la Renouillère.

Il rappelle son implication dans la nouvelle communauté de communes Venduvre-Soulaines (CCVS) dans laquelle il était nécessaire de faire partie en première ligne.

Il lance un appel à candidature pour recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires au sein du corps communal dirigé par l'adjudant Laurent EGGER.

Cette année 2016 a été marquée par l'annonce de la fermeture de l'usine ALLIA qui touche une grande partie de notre communauté. Il salue le Directeur de l'usine pour son engagement et mesure la lourde charge qu'il doit surmonter. Il remercie très sincèrement l'implication d'André ALTENBACH dans le comité de défense des intérêts du personnel.



Pour terminer, il souligne l'importance du tissu associatif qui fait la fierté de sa commune. Il en profite pour annoncer la création d'une nouvelle association qui a pour but la préservation de l'église.

La parole est donnée aux représentants du Conseil départemental qui déplorent également la situation économique de notre canton et les incidences qui en découlent.

Marielle CHEVALLIER déclare néanmoins qu'il faut garder espoir et se battre, tel est l'exemple du site de SIMPA qui revit, depuis quelques mois, grâce à l'implantation de plusieurs entreprises sur ce terrain.

Christian BRANLE partage son opinion. Il faut savoir s'adapter, se restructurer.

Il croit en l'avenir de notre pays, en la mobilisation de LA VRAIE FRANCE.



Repas des aînés des trois communes



Evènement majeur pour les aînés des trois communes de La Villeneuve au Chêne, La Loge aux Chèvres et Champ sur Barse que ce repas annuel qui leur est offert, ceux-là même qui ont fait vivre et se

développer ces communes. La vie est un éternel

recommencement dit-on, et ce repas annuel est bien dans la tradition

puisque chaque année, les CCAS des communes respectives organisent ce repas depuis 1959, la cheville ouvrière ayant été Marthe BORGNIAT, alors conseillère municipale.



Pour ce 58^{ème} repas, les organisateurs avaient fait le choix de ne pas recevoir les aînés à la salle André PLANSON mais avaient retenu le restaurant du VAL MORET à Magnant.



Bien leur en a pris car pour cet évènement, Madame MARISY et son personnel avaient mis les petits plats dans les grands pour servir un remarquable repas aux 87 convives qui avaient répondu favorablement à l'invitation.

Les communes étaient représentées par Alain JEUNE, Maire-adjoint de Champ sur Barse, Jean-Michel CHAPPELLIER-MONNY, Maire de La Loge aux Chèvres et Jésus CERVANTES, Maire de La Villeneuve au Chêne. Dans son discours d'accueil, Jésus CERVANTES a souhaité la bienvenue aux nouveaux ayants droits, Michèle ALLARD, Alexandre CARNEIRO, Marie-Claire MANGEOT et Guy PARIS.



Ami de longue date des 3 communes, Claude RUELLE avait répondu favorablement à leur invitation

Par ailleurs, il a demandé à chacun d'avoir une pensée pour Elisée GRANDIN et Henri PAILLOTTE qui nous ont quittés dernièrement. Pédro VIECO-TAPIA, quant à lui était mis à l'honneur en sa qualité de doyen du repas. C'est ensuite M. Christian BRANLE, Conseiller départemental, qui prononça quelques mots d'amitié. Puis les plats, pour les fins gourmets que sont les aînés, se succédèrent, arrosés des nectars de la vigne dans une excellente ambiance et cela dura fort tard dans l'après-midi de cette belle journée ensoleillée.



Un colis gourmand a été remis dans les jours suivants aux ayants droits non présents au repas et, à cette occasion, le Maire, Jésus CERVANTES en compagnie de Gilbert, a rendu visite à notre doyenne, Lucie BERNAND CROSSETTE.

L'assainissement collectif de la Rue de la Renouillère

Depuis le début de l'année 2016, le conseil municipal planche sur un nouveau dossier, et non des moindres, puisqu'il s'agit de la mise en conformité du système de traitement des eaux usées de la rue de la Renouillère.

Si notre commune est en grande partie de son habitat en assainissement individuel, elle dispose malgré tout d'un assainissement collectif rue de la Renouillère.

En effet, en 1975, la commune est en pleine expansion grâce au développement de la Céramique et la création de nouveaux emplois nécessite la construction d'un parc locatif. C'est alors l'Office Départemental HLM (désormais AUBE IMMOBILIER) qui est sollicité pour implanter 20 logements locatifs lieudit « Le Parc du Château ».

La commune, quant à elle, prendra en charge divers aménagements dont l'assainissement en faisant l'acquisition d'un ensemble digesteur-décanteur.

Par la suite, 8 pavillons individuels appartenant à des particuliers et implantés à proximité seront autorisés à se raccorder à cet assainissement collectif.

Depuis son installation, la commune assume les frais d'entretien (contrat avec la société COVED) ainsi que les frais liés au contrôle annuel de la qualité des eaux rejetées (convention d'assistance technique avec le SATESE).

Les analyses effectuées ces dernières années ayant mis en évidence un fonctionnement non satisfaisant de l'ouvrage en raison de sa vétusté, le conseil municipal a pris la décision d'engager des démarches afin de mettre en conformité ce système de traitement des eaux usées.

C'est tout d'abord le SDDEA qui a été sollicité puis le bailleur social AUBE IMMOBILIER. Les deux organismes ont répondu favorablement et se sont engagés à épauler la commune dans sa démarche.

Début juin, une réunion publique à destination des locataires et propriétaires raccordés à la station d'épuration a été organisée par la municipalité en vue de les informer de la démarche engagée.

Depuis, le SDDEA, qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de la station, a travaillé sur le dossier et présenté un projet de construction d'un nouveau STEU ainsi qu'un programme financier estimatif.

La prochaine étape est une réunion budgétaire programmée début janvier avec la Trésorerie de Bar S/Aube.

Une fois tous les éléments financiers en notre possession, une nouvelle réunion publique sera organisée afin de présenter le projet définitif aux utilisateurs.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier dans le prochain journal communal.



Ancienne station



*Suppression totale des produits phytosanitaire

Le 10 novembre dernier, les élus et les agents communaux ont été conviés à participer à une réunion d'information sur le « zéro phyto ».

Cette réunion était organisée par le PNRFO et la FREDON Champagne-Ardenne.



La loi Labbé, reprise dans la loi de transition énergétique, fixe de nouvelles exigences en termes d'entretien des espaces publics.

Dès le 1er janvier 2017, les collectivités se voient interdire l'usage des produits phytosanitaires* dans les espaces verts, sur les voiries, les chemins de promenade et forêts. (Exceptions : les produits phytosanitaires restent autorisés dans les cimetières et les terrains de sport clôturés.)

Chaque commune a donc dans l'obligation de mettre en place des alternatives aux traitements chimiques dans ses espaces.

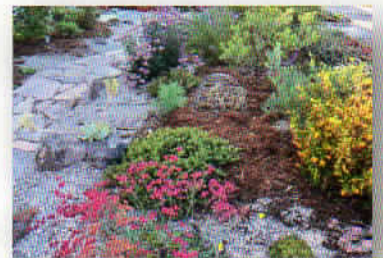
Exemples de pratiques alternatives :

- Utiliser les produits de bio-contrôle homologués (ex : herbicides d'origine végétale),

- Pratiquer le désherbage manuel : arrachage les plantes à la main, à la binette, à la houe à pousser ou à tirer, avec un tire-racine...



- Mettre en place des paillages végétaux ou minéraux (tonte de gazon, feuilles mortes, écorces, débris d'ardoise, billes d'argile, galets...), des plantes couvre-sol (lierre, sedum, bruyères, lamier...)





- Utiliser du matériel de désherbage thermique (flamme directe ou indirecte, eau chaude ou vapeur d'eau, mousse chaude) ou mécanique (débroussailleuse, balayeuse...)



Sur les trottoirs, les herbes spontanées ne seront plus éliminées de façon aussi stricte qu'auparavant.



L'année 2017 constituera une transition vers de nouvelles pratiques, auxquelles chaque habitant devra s'habituer.

De plus, la réglementation sur les produits phytosanitaires évoluera en 2019 pour les particuliers : ces derniers n'auront plus accès aux produits phytosanitaires à partir de cette date.

Le moment est donc venu pour chacun d'entre nous de changer notre regard sur les espaces public et privé : **MOINS DE PRODUITS CHIMIQUES, PLUS DE NATURE.**

Au-delà des aspects réglementaires, les produits phytosanitaires sont nocifs pour la santé humaine et la biodiversité. L'évolution de la réglementation permettra donc d'assurer un meilleur avenir pour tous et pour l'environnement, en particulier pour la qualité de l'eau.

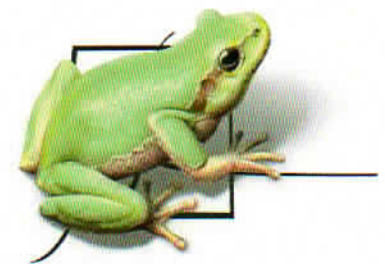
Nous sommes conscients que ces changements peuvent susciter des interrogations voire des réticences.

Aussi, nous restons à votre disposition pour vous expliquer la pertinence de nos choix et nous prendrons soin, par le biais du présent bulletin, de vous présenter nos projets.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la FREDON Champagne-Ardenne : www.fredonca.com

Le PNRFO souhaite accompagner les communes et ses habitants vers le Zéro Phyto. Consultez le site Internet du PNRFO : <http://www.pnr-foret-orient.fr/fr/content/protéger-la-nature>.

Votre contact au PNR de la Forêt d'Orient : Cellule Zones humides 03 25 40 04 12 ; etangs@pnrfo.org



Dates à retenir : produits phytosanitaires interdits à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités et du 1^{er} janvier 2019 pour le grand public

Vie scolaire et périscolaire



La BPDJ est intervenue dans la classe de CM1 CM2 de Madame Pottier-Canon afin de travailler sur le thème de l'écocitoyenneté et sur le mini code de la route. Elle est également venue dans la classe des CE1 CE2 afin de faire passer le permis piéton pour les CE2. Ils l'ont tous réussi avec deux sans faute ! Les élèves étaient très fiers et Madame Cailleux, leur enseignante, aussi.

Le mercredi 7 décembre, les élèves accompagnés par 7 mamans ont cuisiné afin de préparer le marché de Noël. Ils se sont appliqués à réaliser de petits mets délicieux : nougatine, sucre d'orge, chocolats fourrés, cookies, saucissons et truffes,.....et surtout ils se sont régales !!!



Marché de Noël



Le vendredi 9 décembre, le marché de Noël des écoles s'est déroulé à la salle des fêtes de La Villeneuve. L'association des parents d'élèves proposait des crêpes, hots dog, sandwiches, bières de Noël,... au profit des écoles. Un grand merci à eux ! Cette année les grands de la classe de Madame Pottier-Canon ont proposé aux plus petits des activités afin que ce marché de Noël soit convivial ! Les petits étaient ravis ! Clémence, Liloa et Elfie se sont occupés du maquillage, Tom et Hugo du nerf, Nathan et Jolan des kaplas et Robin du mini foot . Mission réussie !



Vie associative



Les activités de l'association

Les Vergers Aux Chouettes

Semaine du goût – les 13 et 17 octobre 2016

Deux membres de l'association sont intervenus à l'école maternelle de La Villeneuve au Chêne et à l'école Bellevue de Vendevre sur Barse. Les enfants ont aidé à couper des pommes pour confectionner des compotes et du jus.

Cette intervention s'inscrivait dans le programme de la semaine du goût.



Week-end au verger – les 29 et 30 octobre 2016

Durant ces 2 jours, les membres de l'association ont lavé, broyé et pressé des pommes provenant de vergers de la Villeneuve au Chêne mais également du verger communal de Lusigny sur Barse.

Le public, venu très nombreux, a pu déguster le jus de pommes, profiter des exposants et des visites commentées du verger situé rue de l'Épinette.



Les élèves de maternelles et de CP de La Villeneuve au Chêne, Lusigny sur Barse et Vendevre sur Barse ont confectionné la banderole d'accueil et ont participé à la décoration des arbres du verger. Nous les remercions très sincèrement ainsi que leurs professeurs.

Plantation de fruitiers dans le verger de sauvegarde – 27 novembre et 10 décembre 2016

Il a été créé, l'année passée, un verger de sauvegarde rue de l'église.

Cette année, nos courageux ont d'abord creusé 26 trous puis ont entrepris la plantation des fruitiers, de variétés locales, sous l'œil bienveillant du pépiniériste Jérôme Munoz spécialiste des variétés anciennes.



SOIREE BEAUJOLAIS

Belle ambiance à la soirée Beaujolais nouveau.

Samedi 19 novembre, l'association municipale des loisirs organisait une soirée Beaujolais nouveau à la salle André Planson.

C'est dans une ambiance « bistrot » que les participants ont été accueillis. Des tonneaux en guise de table avaient été installés et chacun a pu déguster à volonté Beaujolais rouge et rosé, charcuterie, fromages et tartes aux pommes.

La bonne humeur était au rendez-vous et les convives se sont quittés tard dans la nuit en se donnant rendez-vous l'année prochaine.



TELETHON 2016



Belle mobilisation pour le Téléthon

C'est dans une ambiance chaleureuse que gaufriers, crêpières, soupières... ont tourné à plein régime ce vendredi 2 décembre. En fin de soirée, les sapeurs-pompiers et les membres de l'association municipale des loisirs totalisaient une somme de 1284 euros dont l'intégralité est reversée au profit du Téléthon.

Un grand merci aux bénévoles et aux participants qui se sont mobilisés et qui ont démontré une fois de plus que la solidarité n'est pas un vain mot dans notre commune.



D'une grande générosité, Jean & Joss qui avaient été sollicités par l'Association Municipale des Loisirs, ont animé gracieusement cette soirée du Téléthon en enchaînant un siècle de chansons françaises au son de leur Orgue de Barbarie. Un grand merci à eux pour ce beau moment de partage au cours duquel certains ont poussé la chansonnette, d'autres effectué quelques pas de danse et enfin les plus chanceux ont même pu faire leur apprentissage à l'Orgue de Barbarie.



Accueil des sapeurs-pompiers auxquels la recette de la soirée a été remise



Les enfants des écoles sont encore venus cette année décorer les sapins et la salle avec leurs enseignants.



La compagnie de l'échange



Théâtre à la Villeneuve au Chêne

La Compagnie de l'Echange a présenté sa nouvelle pièce intitulée « le tablier, le képi et la soutane » le week end du 17 et 18 décembre dernier.

Cette comédie en deux actes de Jérôme Dubois a déridé les zygomatiques d'un public venu nombreux.

L'histoire se déroule chez Agathe et son mari Henri jeune retraité de la gendarmerie. Ils sont entourés de leur fille Lydie, adolescente rebelle et gothique , de Louise, leur bonne impertinente et effrontée et de Simone la mère d'Agathe aimant le chocolat et rêvant d'équitation.

S'ajoutent un curé pas vraiment curé et un docteur farfelu et tête en l'air...

Enfin, Monique et Léon des voisins un peu envahissants vont être à l'origine de situations très cocasses.

Sans oublier des effets secondaires d'un tranquillisant...

La troupe remercie encore la municipalité pour le prêt hebdomadaire de la salle des fêtes et le public pour ses encouragements et ses applaudissements.

Retenez la prochaine date de représentation : samedi 28 janvier 2017, 20h 30 à Laubressel.

Frédérique Lécuyer



DOSSIER ALLIA

400 personnes à la marche de soutien aux salariés d'Allia à La Villeneuve-au-Chêne

Publié le Dimanche 25 Septembre



400 personnes dans les rues de La Villeneuve-au-Chêne ce matin dans l'Aube pour sauver l'usine Allia. La direction a annoncé la fermeture du site en mai, le plan de sauvegarde pour l'emploi est ouvert depuis le 15 septembre mais les salariés ne veulent pas baisser les bras.



Les salariés français de Geberit débarquent en Suisse



Publié vendredi 21 octobre (extrait journal suisse "le temps") <https://www.letemps.ch/economie/2016/10/21/salaries-francais-geberit-debarquent-suisse>



La paisible commune de Jona, dans la banlieue zurichoise, a connu une animation particulière vendredi. Partis à 3h00 de Digoin et de La Villeneuve-au-Chêne, deux petites villes en Bourgogne, quelque 300 salariés de deux usines d'Allia, filiale de Geberit, sont arrivés en autocars, devant le siège du groupe suisse en fin de matinée. Munis des drapeaux tricolores, des tambours, des sifflets et

des porte-voix, ils ont bruyamment protesté contre un plan de restructuration et exigé une rencontre avec la direction du leader européen de produits sanitaires (lavabos, cuvettes de WC, bidets, baignoires, tuyauteries). «Le dialogue avec Geberit (France) est rompu et nous voulons engager des discussions directes avec les vrais patrons en Suisse», a expliqué Pierre-Gaël Laveder de la CFDT.

«C'était une très bonne nouvelle pour nous, poursuit Jean, Le nouveau patron avait alors promis de nouveaux investissements pour renouveler l'outil de production ».



Les salariés d'Allia lancent un boycott des produits du groupe

Publié le Vendredi 2 Décembre

l'est-éclair
Libération
COOPERATION

C'est désormais une course contre la montre pour éviter le pire : la fermeture de deux usines et le licenciement de plus de 250



salariés. Hier, plus de 150 ouvriers des usines de Digoin (Saône-et-Loire) et La Villeneuve-au-Chêne d'Allia se sont retrouvés à Troyes devant le conseil des prud'hommes pour manifester leur colère. En cause : la décision de la direction d'Allia de délocaliser au Portugal toute la production française de sanitaires céramiques. Avec la bénédiction du groupe suisse Geberit, propriétaire d'Allia depuis 2015.

Rencontre et refus

À 14 h 30, une délégation des ouvriers a rencontré les responsables du groupe Allia. « *Nous avons demandé un report du calendrier de six mois de manière à chercher sereinement des solutions et d'éventuels repreneurs* », souligne M e Blindauer. Mais face au refus de la direction, l'intersyndicale a claqué la porte et décidé de durcir le ton. « *Nous allons lancer une*

campagne de boycott de la marque Allia, qui est, rappelle l'avocat, le numéro 1 du sanitaire en France. Nous avons déjà une liste des plombiers, installateurs, mais aussi des collectivités... La lettre est déjà prête. »

« *Nous allons alerter les 1 200 salariés du groupe en Europe. On va essayer notre mouvement dans les usines d'Europe et organiser des voyages en Pologne et en Italie...* », annonce Pierre Gaël Laveder qui évoque aussi des piquets de grève au siège social du groupe Allia, en Seine-et-Marne.

Les salariés de l'usine auboise de La Villeneuve-au-Chêne ont rejoint leurs camarades de Digoin (Saône-et-Loire) pour bloquer l'usine, elle aussi menacée de fermeture.

Publié le 22/12/2016



Cela fait désormais seize jours que les salariés d'Allia bloquent l'usine de Digoin. Le site de Saône-et-Loire est menacé de fermeture par le groupe Geberit, tout comme l'usine de La Villeneuve-au-Chêne. Depuis la semaine dernière, quelques ouvriers auboisis sont venus renforcer les rangs du site de production.

Arrêt de la procédure le 16 janvier

Solidaires, les 257 salariés menacés de licenciement n'acceptent toujours pas la mort des deux usines décidée par le groupe suisse Geberit. « *À ce jour, la procédure légale du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), s'arrête au 16 janvier 2017. Les élus au comité central d'entreprise ont mis en œuvre des injonctions auprès de l'inspection du travail (Direct de Melun, en Seine-et-Marne, NDLR) et des procédures judiciaires au TGI (tribunal de grande instance) dans le but de contrer le projet de fermeture des deux usines françaises de céramique sanitaire* », souligne l'intersyndicale.

CANAL
32

Diffusion le 06/01/2017

Quelques semaines après leurs collègues de l'usine de Digoin (en Saône-et-Loire – 170 emplois menacés), les

salariés auboisis en danger passent à l'action au sein même de l'entreprise.

À partir de lundi, un débrayage « tournant » est annoncé. Le principe : à tour de rôle, chaque atelier va cesser le travail pendant quelques heures (de 5 à 10 personnes sont concernées par atelier). L'action doit

L'Est Eclair | Publié le 16/01/2017 **Première victoire pour les salariés d'Allia**

Alors qu'elle devait présenter aujourd'hui son projet de Plan de sauvegarde de l'emploi au terme des quatre mois de procédure, la direction a finalement été contrainte de reculer devant l'injonction de la Direccte.

Ils sont environ 150 salariés d'Allia à manifester devant le siège social de l'entreprise, à Samoreau, près de Fontainebleau.

Ce lundi, la procédure légale du plan de sauvegarde de l'emploi, afin de chercher des repreneurs et des solutions, s'arrête. Les salariés demandent à ce que cette procédure soit prolongée.



DECES

A nouveau, une famille de la commune est frappée par le deuil avec la disparition de Madame **Yvette SIGLER**, décédée le 28 août 2016 à l'âge de 89 ans. A regret, elle avait dû quitter notre commune, vu son grand âge. Elle était l'épouse de feu Louis SIGLER qui fut employé communal à La Villeneuve au Chêne. De cette union étaient nés Daniel, Gérard, Ghislaine, Evelyne, Isabelle Alain et Francis. Ses obsèques ont eu lieu le 1^{er} septembre à l'ancien cimetière de La Villeneuve au Chêne.

A ses enfants ainsi qu'à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Est-ce la loi des séries, toujours est-il qu'à nouveau une vieille figure de la commune disparaît avec le décès de **Yvonne MONAMI**, à l'âge de 91 ans. Elle a réalisé l'essentiel de sa carrière à l'usine ALLIA et a habité une vingtaine d'années à la céramique, dans les logements ouvriers. Agréable, accueillante, vu son grand âge, elle s'est installée il y a quelques années à la maison de retraite de Venduvre sur Barse. C'est là qu'elle s'est éteinte.

A son petit-fils Christophe MONAMI, à sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

C'est avec un sentiment de surprise mêlé d'une grande tristesse que les anciens de la commune ont eu connaissance du décès de **Philippe MARTIN**, fils de feus Lucien et Germaine MARTIN. C'est en Savoie où il était domicilié qu'il avait réalisé sa carrière dans l'industrie informatique, propriétaire d'une entreprise en Savoie. Malgré tous les soins prodigués à Philippe et l'accompagnement de son épouse Jacqueline, la maladie l'a emporté. Il disparaît ainsi à l'âge de 67 ans. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

A son épouse Jacqueline, à ses fils, à sa sœur Claudine, nous présentons nos plus sincères condoléances.